



Grenoble, le 12 mars 2020

Réponses de Grenoble en commun au CDTHED

La liste Grenoble en commun, menée par Eric Piolle a souhaité répondre au CDTHED sur les deux points soulevés dans leur courrier en date du 3 mars :

Concernant la gratuité des transports en commun pour les personnes handicapées à mobilité réduite : nous proposons de porter la gratuité pour toutes et tous et toutes le week-end et toute la semaine pour les personnes les plus précaires, quel que soit l'âge ou le statut. Nous souhaitons par ailleurs élargir la gratuité aux accompagnateurs de personnes à mobilité réduite. Il s'agit là d'un premier pas vers une gratuité plus étendue, à laquelle nous sommes favorables.

Parallèlement, nous nous engageons pour la mise en accessibilité en 5 ans des 100 rues identifiées comme prioritaires dans le schéma d'accessibilité de l'espace public délibéré à l'automne 2019 et souhaitons déployer une verbalisation renforcée et pour part automatisée des incivilités rendant inaccessible ou inconfortable l'usage des trottoirs (poubelles, stationnement des vélos ou des automobiles).

Concernant l'accès aux transports en commun pour les personnes à mobilité réduite utilisant les engins d'aide à la mobilité dits scooters PMR : nous y sommes favorables et avons délibéré au sein du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise de façon à ce que la réglementation nationale évolue en ce sens. Le ministère s'est engagé, suite à notre sollicitation, à lever les ambiguïtés réglementaires qui font porter la responsabilité sur les opérateurs afin que nous puissions rendre possible l'accès aux transports en commun aux engins d'aide à la mobilité dits scooters PMR.

Restant à disposition pour toute information complémentaire

Bien cordialement,

L'équipe de Grenoble en commun